

L'hon. M. RALSTON: Aucune route aéro-postale illuminée? Y a-t-il quelque route aéro-postale où l'on va utiliser les services d'aviation du Gouvernement?

L'hon. M. SUTHERLAND: Oui, de Rimouski à Montréal.

L'hon. M. RALSTON: Fait-on le tracé d'une route entre Saint-Jean et Montréal?

L'hon. M. SUTHERLAND: Non. Ce tracé a été terminé l'an dernier. Il vaut mieux réserver le crédit dans ce cas.

M. le PRESIDENT: Le crédit est réservé.

M. POULIOT: Le ministre a-t-il fini pour ce soir? Je veux être gentil à son égard, car il l'a été pour moi et je ne veux pas l'empêcher de faire adopter ses crédits.

L'hon. M. SUTHERLAND: Le crédit est réservé.

M. POULIOT: Le ministre ne veut pas continuer?

L'hon. M. SUTHERLAND: J'ai fini à l'exception de ce crédit.

M. POULIOT: Quelle heure est-il?

M. le PRESIDENT: Je ne puis voir l'horloge.

M. POULIOT: Il est onze heures et demie et je demande l'ajournement. La séance est censée finir à onze heures et je demande l'ajournement.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami oublie la motion adoptée pour suspendre le règlement hier et aujourd'hui.

M. NEILL: On pensait alors qu'il n'y aurait pas de séance samedi; cependant on a décidé ensuite de siéger samedi.

L'hon. M. MALCOLM: Il ne sera pas samedi avant une demi-heure.

M. le PRESIDENT: L'honorable député a raison.

#### MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Traitements et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et des services de patrouille et de protection des pêcheries, \$1,022,000.

L'hon. M. RALSTON: Cet article convient aussi bien qu'un autre, monsieur le président, à la reprise de la discussion que j'ai eue depuis deux semaines avec le ministre des Pêcheries, surtout au sujet de la saison de pêche du homard à l'extrémité occidentale de la Nouvelle-Ecosse. Le comité se rappellera peut-être que, l'hiver dernier, l'on a accordé une période spéciale de pêche au homard du 1er décembre au 15 janvier, aux pêcheurs de cette région

au lieu de leur donner des secours de chômage. Les honorables députés ne peuvent imaginer combien est pénible le travail qui consiste à remonter à la surface de l'eau les pièges à homard dans des bateaux ouverts en décembre et en janvier. Quelques pêcheurs avaient pris pour base l'île Seal, à dix-huit milles au large dans l'Atlantique et les honorables députés peuvent se rendre compte de ce que cela représente pendant la saison inclément de l'hiver. Mais en retour pour cette concession, on a abrégé de quinze jours la saison régulière qui s'étend du 1er mars au 31 mai. Je m'y suis opposé alors parce que je trouvais injuste de faire payer à ces pêcheurs leurs propres secours de chômage. On leur avait permis de se nourrir avec leurs familles, mais on les a ensuite obligés à une forme de remboursement en retranchant deux semaines sur leur saison de pêche du printemps. Leur pêche a été d'environ onze mille quintaux de homards, soit peut-être un cinquième ou un quart de la pêche ordinaire et la température a été si mauvaise qu'ils ont perdu une partie de leurs engins de pêche. En mars, il leur a fallu s'équiper de nouveau. Ce fut probablement l'un des pires mois de mars que nous ayons eus depuis plusieurs années et certains pêcheurs n'ont pas attrapé un seul homard pendant ce mois. Au début d'avril on a commencé à me demander d'intercéder pour que la session de pêche soit restaurée jusqu'à la fin de mai. J'adressai ces demandes au ministre qui me promit de les examiner; en même temps il disait qu'il ne pouvait rien faire avant le 1er mai, c'est-à-dire quand on connaîtrait le résultat de la saison de pêche jusque-là. Les rapports démontrèrent qu'en tenant compte de la saison d'hiver et des deux mois accordés avant le 1er mai, la pêche n'avait été que de 24,000 ou 25,000 quintaux, quand la pêche d'une année normale est de 40,000 à 50,000 quintaux, et même davantage. L'on expliqua au ministre que ces pêcheurs avaient éprouvé bien des difficultés et qu'ils avaient perdu une partie de leurs engins de pêche; ils commençaient à peine à payer leurs dépenses quand il leur a fallu suspendre leur pêche. Finalement, après une longue discussion, le ministre prolongea la saison de pêche jusqu'au 20 mai; autrement dit, il ne leur retrancha que dix jours sur la saison du printemps au lieu des quinze jours qu'il avait à l'idée quand il leur avait accordé la saison supplémentaire de pêche du mois de décembre. Le ministre s'est opposé à prolonger de nouveau la saison, alléguant qu'on lui avait exposé que le prix tomberait si l'on se rendait à la requête de ces gens. On me dit que la pêche du homard ne fait réellement que commencer. Si l'on accordait encore dix jours de